



A V I S .

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les Résidents d'Astrida que Monsieur le Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi nous informe de ce que:

"Monsieur le dentiste Colonie d'Usumbura séjournera à Kisenyi où il exercera son art du 25 avril au 12 mai 1951. Prenant ensuite son congé annuel, il ne reprendra son travail à l'Hôpital des Européens que le 5 juin 1951."

J'attire l'attention du personnel Colonie sur le fait que chaque agent doit faire vérifier sa denture par son médecin traitant lequel signalera les cas à traiter."

Les agents qui auront omis de faire vérifier leur denture avant l'arrivée du dentiste et qui devront être traités ultérieurement à Usumbura devront supporter eux-mêmes les frais qui s'ensuivront."

Astrida, le 30 mars 1951.-
Pour l'Administrateur Chef de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
J. KIRSCH,

